

# AVIS PUBLIC

## DÉROGATIONS MINEURES

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ qu'à la séance régulière du conseil municipal de la municipalité de Berthier-sur-Mer qui se tiendra le lundi 6 avril 2020 à 19 h, au centre de loisirs situé au 24 boul. Blais Est, le conseil devra statuer sur 3 demandes de dérogation mineure. Les demandes seront aussi soumises au CCU pour recommandations :

**PREMIÈRE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE :**

---

CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE  
LOT # 5 714 306  
188, BOUL. BLAIS OUEST

**LE PROJET CONTREVIENT AUX NORMES SUIVANTES DU RÈGLEMENT DE ZONAGE:**

- ARTICLE 11.1, GRILLE DE SPÉCIFICATION N°7 (RBM9) : LA SOMME DES MARGES LATÉRALES MINIMALES DOIS ÊTRE DE 8 M.
- GRILLE DE SPÉCIFICATION N°7 (RBM9) : LA HAUTEUR MINIMALE DU BÂTIMENT PRINCIPAL DOIT ÊTRE DE 5 M.
- ARTICLE 5.4 PRÉCISANT QUE LA BÂTIMENT PRINCIPAL DOIT ÊTRE IMPLANTÉ PARALLÈLEMENT À LA LIGNE DE RUE.
- ARTICLE 5.5.1 PRÉCISANT QUE DANS LE CAS OÙ UN GARAGE EST INTÉGRÉ AU BÂTIMENT PRINCIPAL, IL EST INTERDIT D'IMPLANTER UN AUTRE GARAGE SUR LE TERRAIN.
- ARTICLE 5.5.3.1 PRÉCISANT QUE LA SUPERFICIE TOTALE AUTORISÉE POUR LES BÂTIMENTS ACCESSOIRES EST DE 85 M<sup>2</sup>.

**SECONDE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE :**

---

CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE  
LOT # 5 088 375  
50, RUE DES VOILIERS

**LE PROJET CONTREVIENT À LA NORME SUIVANTE DU RÈGLEMENT DE ZONAGE:**

- ARTICLE 5.4 PRÉCISANT QUE LA BÂTIMENT PRINCIPAL DOIT ÊTRE IMPLANTÉ PARALLÈLEMENT À LA LIGNE DE RUE.

**TROISIÈME DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE :**

---

CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE  
LOT # 5 165 148  
77, RUE DU CAPITAINE

**LE PROJET CONTREVIENT À LA NORME SUIVANT:**

- ARTICLE 5.1, GRILLE DE SPÉCIFICATION N°6 (RB21) : LA MARGE DE REcul AVANT MAXIMALE EST DE 9 M.

LES PROJETS SONT ÉGALEMENT SOUMIS AUX RECOMMANDATIONS DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME.

Tout intéressé pourra alors se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

**DONNÉ à Berthier-sur-Mer ce 16<sup>e</sup> jour de mars deux mille vingt**



Martin Turgeon

Directeur général et secrétaire-trésorier

---

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

*Je, soussigné, Martin Turgeon, résidant à Berthier-sur-Mer certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie à l'endroit désigné par le Conseil entre onze heures et midi, le quatorzième jour de janvier 2020. Une copie a également été déposée sur le site Web de la municipalité.*

**EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce quatorzième jour de janvier deux mille vingt.**

Signé :   
Martin Turgeon, Directeur général et secrétaire-trésorier

